

AG 20



PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE (PSE)



Votre correspondant : Centre de santé Hélicopt
Avenue de l'Héliport 19 - 1000 Bruxelles
Tél. 02/274.56.30 - Fax 02/274.56.38
sec.medscol@brunette.brucity.be

Bruxelles, le 14 mars 2018

OBJET : Action préventive - IODE

Madame, Monsieur,

Chers Parents,

Comme vous le savez, les autorités sanitaires en général et la Ville de Bruxelles en particulier sont particulièrement soucieuses de la santé de votre enfant.

Afin de prévenir les conséquences d'un éventuel accident sur le territoire, le *plan fédéral d'urgence nucléaire* a été actualisé en mars 2018. Nous avons été invités dans ce cadre, à titre de précaution et sans qu'un risque précis soit identifié, à prendre des mesures préventives. Rappelons que le risque de développer un cancer de la thyroïde induit par de l'iode radioactif est élevé en particulier chez les enfants et les jeunes adultes.

Conformément à ce plan, en cas d'urgence nucléaire survenant pendant les heures où votre enfant fréquente un établissement scolaire ou parascolaire de la Ville de Bruxelles, la direction suivra les recommandations du ministère de la santé publique concernant l'administration de comprimés d'iode.

Les contre-indications à l'administration d'iode sont très rares, si tel devait être le cas chez votre enfant, nous vous invitons à le signaler au centre de santé : 02/274.56.30 - sec.medscol@brunette.brucity.be

Ces dispositions sont valables jusqu'à une nouvelle actualisation du plan fédéral d'urgence nucléaire.

Sébastien SCHETGEN,
Inspecteur de la Santé et des Sports



VILLE DE BRUXELLES
Département Instruction Publique
Cellule Inspection scolaire francophone
6 Boulevard Anspach - 1000 Bruxelles
www.bruxelles.be • www.bruxelles.be • instructionpublique.bruxelles.be